



Mairie de Plainval

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL
SÉANCE DU 18 mars 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur BETHELMY Taylor, 1^{er} adjoint au Maire.

Date de Convocation :	07/03/2025	Présents :	Messieurs, Taylor BETHELMY, Franck JONCKHEERE, et Mesdames Evelyne CAUWENBERGHS, Marjorie DARCAIGNE, Coralie ALIZARD, et Katia VARESI - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T
Date d'affichage :	07/03/2025	Absents excusés/pouvoirs :	Madame Gwenaëlle LEROY et Monsieur Samuel DOVERGNE
Membres en Exercice :	9	Absents non excusés :	Monsieur Joël GALEK
Membres Présents :		Secrétaire de séance :	
Membres votants :			

Délibération
04-2025

ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR UN PROJET COMMUNAL

Monsieur Le 1^{er} Adjoint au Maire rappelle au Conseil municipal que, dans le cadre du projet d'aménagements sécuritaires, la commune de Plainval doit acquérir une bande de terrain, sur la parcelle cadastrée AN 159.

Pour ce faire, il est proposé une acquisition à l'euro symbolique, une superficie de 153m² de la parcelle AN 159 appartenant aux Consorts TOURTE afin de pouvoir effectuer le projet d'aménagements sécuritaire en 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L 1311-13 qui stipule que :

Les Maires sont habilités à recevoir et authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux passés en la forme administrative,

Et que lorsqu'il est fait application de cette procédure la Collectivité territoriale, partie à l'acte, est représentée, lors de la signature de l'acte, par un Adjoint dans l'ordre de leur nomination.

Vu l'accord donné par les Consorts TOURTE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,
Approuve l'acquisition des 153 m² de la parcelle AN 159

Décide que la concrétisation de cette acquisition se fera par acte administratif reçu par le Maire.

Nomme Monsieur Taylor BETHELMY, Premier Adjoint, afin de représenter la Commune lors de la signature de l'acte administratif, acte qui sera transmis au Service de la Publicité Foncière de BEAUVAIS aux fins de publication.

Dit que tous les frais inhérents à cet échange seront pris en charge par la Commune.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 060-216004895-20250318-04_2025-DE



A Plainval
Le 19 mars 2025

Le Maire, Samuel DOVERGNE

